



Commune de Vinay

38470

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

OBJET : Enquête publique unique sur les projets du plan local d'urbanisme, du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et du zonage d'assainissement de la Commune de VINAY

Par arrêté n° 2013-422 en date du 22 octobre 2013, Mme le Maire de VINAY et M. le Président de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors ont ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur :

- Le projet de révision du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de VINAY
- Le projet du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de la Commune de VINAY
- Le projet de zonage d'assainissement de la Commune de VINAY conduit par la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors.

La commune de Vinay a souhaité réviser son POS en vue de sa transformation en PLU afin de pouvoir maîtriser le développement de la commune en préservant les espaces agricoles et forestiers tout en intégrant la prise en compte des risques naturels. La commune veut également conforter le centre de la ville et sa qualité de vie dans un souci de conservation de l'identité locale et proposer une offre diversifiée de logements. Les conditions de circulation et de déplacement doivent être améliorées avec une priorité axée sur la valorisation des modes de déplacement doux.

Le projet du schéma directeur de gestion des eaux pluviales consiste à délimiter sur la commune les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement et les zones où il est nécessaire de prévoir des installations de collecte, de stockage et éventuellement de traitement des eaux pluviales et de ruissellement.

Le projet de zonage d'assainissement a pour objet de délimiter les zones concernées par l'assainissement collectif et le non collectif et de présenter les solutions techniques les mieux adaptées au contexte local dans un souci de gestion durable des eaux usées selon le meilleur compromis économique possible.

A cet effet, le Président du tribunal administratif de Grenoble a désigné Mme MITAULT Anne, juriste, comme commissaire enquêteur et M. CHESTA Michel, ingénieur principal territorial, comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de VINAY- 7 Pl de l'Hôtel de Ville (38470), durant trente-cinq (35) jours consécutifs **du 12 novembre 2013 au 16 décembre 2013 inclus**. La Mairie de VINAY constitue le siège de l'enquête où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront se rendre à la Mairie de VINAY pour prendre connaissance sur place du dossier d'enquête portant sur la révision du POS en PLU, sur le projet du schéma directeur de gestion des eaux pluviales et sur le projet de zonage d'assainissement aux jours et heures habituels d'ouverture, **les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30**.

Le dossier de projet de PLU n'a pas nécessité la mise en œuvre d'une évaluation environnementale et ne fait pas l'objet de l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Trois registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Mme le commissaire enquêteur seront ouverts le mardi 12 novembre 2013 et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique unique. Les intéressés pourront y consigner leurs observations, propositions et contre-propositions. Ils pourront également adresser leurs observations au commissaire enquêteur soit par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de Mme le commissaire enquêteur, Mairie de Vinay- 7 Place de l'Hôtel de Ville- 38470 VINAY soit par courriel à l'adresse suivante : mairie-vinay@wanadoo.fr.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande pendant toute la durée de l'enquête. Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Vinay, salle BRUN FAULQUIER pour recevoir les observations écrites et orales les :

- **Mardi 12 novembre 2013 de 09h00 à 12h00**
- **Mercredi 20 novembre 2013 de 09h00 à 12h00**
- **Samedi 30 novembre 2013 de 09h00 à 12h00**
- **Jeudi 5 décembre 2013 de 15h00 à 17h00**
- **Lundi 16 décembre 2013 de 14h00 à 17h00**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par Mme le commissaire enquêteur. Celle-ci examinera les observations consignées ou annexées aux registres. Elle établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables aux projets. Elle transmettra l'ensemble de ces pièces à Mme le Maire dans le délai de trente (30) jours à compter de la fin de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera transmise au Préfet de l'Isère et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

Pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés par le public à la mairie de VINAY et ce dès qu'ils seront transmis à la mairie.

Toute personne intéressée pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique unique ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès de la Mairie de VINAY-7 Pl. de l'Hôtel de Ville- 38470 VINAY

L'autorité compétente pour approuver le plan local d'urbanisme et le projet du schéma directeur de gestion des eaux pluviales à l'issue de cette enquête publique est le Conseil Municipal de VINAY. L'autorité compétente pour approuver le projet de zonage d'assainissement à l'issue de cette enquête publique est le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors.

Des informations peuvent être demandées :

- Pour le projet de PLU et le projet du schéma directeur de gestion des eaux pluviales: auprès de Mme le Maire - Mairie de Vinay-7 Pl. de l'Hôtel de Ville à VINAY (38470) - mairie-vinay@wanadoo.fr
- Pour le projet de zonage d'assainissement: auprès de M. Le Président - Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors- 705 route de Grenoble à VINAY (38470) - infos@3c2v.fr

Le présent avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête unique est publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les « Affiches de Grenoble et Du Dauphiné » et le « Dauphiné Libéré ». Cet avis sera affiché notamment à la mairie de VINAY, à la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors et publié sur les sites Internet de la Mairie de Vinay et de la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors.